



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSULAT D'ALGERIE A BOBIGNY

قنصلية الجزائر ببوييني

COMMUNIQUE **(Service National)**

Dans le cadre de la mise à jours, des dossiers du service national, le Consulat d'Algérie à Bobigny, invite les ressortissants algériens établis dans la circonscription consulaire de la Seine-Saint-Denis, à se présenter, du 1^{er} septembre au 28 septembre 2024 au siège du Consulat-Bureau du Service National-munis des documents ci-dessous mentionnés,

Etudiants :

- Certificat de scolarité 2024/2025 ;
- Copie du titre de séjour en cours de validité ;
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire (pour les ressortissants âgés de 19 ans et plus) ;

Salariés :

- Copie du contrat de Travail avec les trois (03) dernières fiches de paie ;
- Copie du titre de séjour en cours de validité ;
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire (**salié**) (pour les ressortissants âgés de 19 ans et plus) ;

Commerçants :

- Original du Kbis (de moins de trois (03) mois) ;
- Copie du titre de séjour en cours de validité ;
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire (**commerçant**) (pour les ressortissants âgés de 19 ans et plus) ;

Binationaux ayant déposé (l'article 2 de l'accord algéro-français) :

- Le dépôt du Certificat des Services (article 3) est obligatoire ce document est à demander au centre du service national de paris fort neuf de Vincennes cours des maréchaux case 158 75614 paris cedex12 ;
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire (pour les ressortissants âgés de 19 ans et plus) ;

Ressortissants nés en 2006 n'ayant pas encore déposé de dossier auprès du Consulat :

- Copie du Passeport algérien (première page) ou Carte Nationale d'Identité Algérienne en cours de validité ;
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire des parents en cours de validité ;
- Deux (02) copies intégrales de l'acte de naissance de moins de trois (03) mois + copies 12 S ;
- Copie du livret de famille (toutes les pages) ;
- Copie recto-verso de la carte d'identité française ou du document de circulation ou du titre de séjour ;
- Six (06) photos d'identité récentes et règlementaires ;
- Certificat de scolarité 2024/2025 ;
- Les binationaux ayant effectué la journée de défense et citoyenneté doivent également fournir deux (02) photocopies du Certificat des Services (article 3 de l'accord algéro-français) ce document est à demander au centre du service national de paris fort neuf de Vincennes cours des maréchaux case 158 75614 paris cedex12.





الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSULAT D'ALGERIE A BOBIGNY

قنصلية الجزائر ببويني

03 JUIL. 2024

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des membres de notre communauté, établis en Seine Saint-Denis, que conformément aux dispositions du décret présidentiel n°24-184 du 11 juin 2024, **des mesures de dispense des obligations du Service National**, ont été édictées au profit des citoyens nés avant le 1^{er} janvier 1995, non encore incorporés. A ce titre, les personnes concernées sont invitées à se présenter au Consulat d'Algérie à Bobigny, **bureau du Service National**, munis des documents ci-après :

- Un acte de naissance copie intégrale ;
- Une copie d'acte de naissance S12 ;
- Une copie de la carte d'immatriculation consulaire ;
- Une copie du titre du séjour ;
- Quatre (04) photos d'identité récentes ;
- Un certificat de scolarité ou certificat de fin de scolarité (**Pour les étudiants**);
- Une copie du contrat de travail et des trois (03) dernières fiches de paie (**Pour les salariés**) ;
- Une copie du Kbis (**Pour les professions libérales**).

